1797

COPIE

De la lettre écrite au ministre de la marine et des colonies par le citoyen Raimond, commissaire délégué par le gouvernement français aux îles sous le Vent.

Au Cap, le 29 pluviôse, l'an 5 de la République française.

CITOYEN MINISTRE,

A l'arrivée de la commission dans la colonie de Saint-Domingue, la culture, l'industrie et le commerce étoient éteints, les ressources de l'administration et son crédit ruinés; non-seulement elle ne pouvoit payer ses dettes, mais elle étoit obligée d'en faire chaque jour de nouvelles pour subvenir aux dépenses indispensables.

Les seuls espérances de l'administration étoient fondées sur la culture; et loin d'encourager les cultivateurs, on sembloit négliger tout ce qui pouvoit leur donner de

RPJCB

l'émulation. Il leur étoit dû plus de *trois cent mille livres* en journées de travail.

Dans la partie du Nord, l'administration faisoit régir, pour le compte de la République, *deux cent quinze* sucreries séquestrées; et pour l'exploitation de ce grand nombre d'habitations, elle avoit seulement quinze cents mulets : ce qui donne environ *sept mulets* par chaque habitation, sur chacune desquelles il en falloit au moins *quarante*.

Tout étoit à recréer sur la majeure partie de ces habitations. Les bâtimens, les moulins à sucre, et les sucreries étoient entièrement ruinés ; les pièces de cannes étoient en très-mauvais état : les cultivateurs abandonnés à eux-mêmes, négligeoient de les entretenir, convaincus qu'ils étoient que leur travail seroit en pure perte.

Sur les habitations sur lesquelles il existoit des moulins et des sucreries en bon état, et où l'on avoit réparti les *quinze cent mulets* appartenans à l'administration, le produit du sucre avoit été pour l'année précédente de *trois millions cinq cent mille livres*, sur laquelle quantité il falloit prélever le quart du cultivateur, les frais de régie, de répartition, et la perte des animaux, qu'on peut évaluer au plus bas à un cinquième chaque année par des causes de mortalité ordinaires.

Si encore l'administration avoit pu remplacer les animaux qu'elle perdoit : mais loin de là, elle étoit forcée, faute de moyens, de refuser d'en acheter à vil prix, de sorte qu'elle se trouvoit dans cette situation malheureuse de voir diminuer à chaque instant ses ressources; et, dans peu d'années, la culture restée entre ses mains devoit être totalement anéantie.

De cet ordre de choses vicieux, il devoit naturel-

lement résulter des maux de plusieurs genres. Les cultivateurs travaillant, n'étant pas payés, ou l'étant mal, pouvoient se joindre aux cultivateurs oisifs livrés à toutes les suggestions et faciles à entraîner : et c'est de cette manière que se formoient les recrutemens des insurgés dans les montagnes de la Grande-Rivière.

Il falloit donc améliorer le sort des cultivateurs et rechercher dans la culture les moyens de fournir aux dépenses de l'administration. Le seul projet équitable, le seul politique, se présentoit à l'homme de bonne foi, c'étoit d'affermer les habitations.

Depuis long-temps on avoit senti la nécessité de donner des encouragemens pour exciter les citoyens au rétablissement des maisons brûlées de la ville du Cap ; et la commission consacra, par son arrêté du 9 nivôse dernier, des dispositions très-propres à exciter les spéculateurs ; elle accorda trois années de jouissance et le remboursement des avances à la fin du bail aux citoyens qui feroient des offres pour les rétablir.

C'est sur des bases bien plus avantageuses pour l'administration, que l'arrêté qui ordonne l'affermage des habitations fut présenté ; elles devoient être mises à l'enchère, et délivrées après trois criées successives. L'administration en retiroit tout le mobilier, qui devoit être aussitôt remplacé par les fermiers. Les moulins, les sucreries, les bâtimens ruinés, sur un grand nombre d'entre elles, devoient être rétablis par eux, de manière qu'on attachoit essentiellement la fortune des particuliers à la fortune publique.

Ce projet fut bientôt couronné du plus heureux succès ; chaque jour l'administration recevoit des soumissions pour des fermes d'habitations, et déja on appercevoit les heureux effets de la vigilance des fermiers.

Deux mois à peine s'étoient écoulés depuis la publication de l'arrêté de la commission, et déja *douze* sucreries étoient rétablies, *vingt-trois* avoient été affermées *trois cent seize mille liv.*, et *douze* nouvelles soumissions avoient été souscrites pardevant le contrôleur de la marine.

Tous les esprits qui n'étoient occupés, avant qu'on eût jeté cet aliment à leur activité, que de projets de vengeance, ou disposés à des mouvemens dangereux, sont maintenant tournés vers la culture. Les hommes les plus remuans se sont embarqués sur les corsaires, et tous les jours des prises nouvelles entrent dans nos ports.

Ceux qui avoient acquis des connoissances en culture emploient leur industrie à rétablir les habitations; les négocians destinent leurs fonds à renouer les relations de commerce rompues entre Saint-Domingue et les îles voisines, pour repeupler la colonie de mulets et de bêtes de somme, devenues très-rares depuis la révolution. Les fermiers, intéressés à la tranquillité et à la prospérité de la colonie, se répandent dans la plaine pour rassurer les cultivateurs, les encourager et les porter au travail; il est de leur intérêt de leur inspirer de la confiance; et lorsqu'ils jugent nécessaire de leur procurer quelques douceurs, ils s'empressent de faire des avances qui ne sont pas perdues pour eux, et qui tournent au profit de la République.

C'est ainsi qu'en donnant aux esprits une direction utile, la commission est parvenue à rétablir la confiance et la paix intérieure. Les maux faits à la culture sous la main de l'administration étoient si grands, que, quelques années encore, tout étoit perdu.

Quels que soient l'activité, le zèle et l'étendue de l'esprit

d'un seul administrateur, il ne peut donner ses soins, et voir tout par lui-même dans une régie aussi étendue; et en supposant tous les subordonnés pleins de zèle pour le service auquel ils sont appelés, jamais ils ne le porteront aussi loin qu'un fermier qui n'a qu'un seul objet à surveiller, qui y porte tous ses soins, et dont la fortune ou la ruine dépend du succès ou de l'insuccès de son entreprise.

Non-seulement le premier essai de la commission a pu lui prouver la justesse de son plan; mais les ressources immédiates qui en ont été la suite, ont dû l'y attacher davantage.

Je vais vous présenter ici, citoyen ministre, d'une manière claire et succincte, les heureux résultats des affermages qui ont été faits jusqu'à ce jour. Dans mes précédentes, je vous avois mandé que sur les *deux cent quinze* habitations sucreries séquestrées dans la plaine du nord, *quarante* avoient été réservées pour être régies par l'administration; que ces *quarante* habitations réservées avoient produit, l'année dernière, à elles seules, les deux tiers de la totalité du revenu des *deux cent quinze*. Je vous disois encore qu'en réservant sur ces quarante habitations réservées le mobilier épars sur celles qu'on alloit affermer, le produit de ces *quarante* réservées tripleroit, par la raison qu'elles seroient fournies du mobilier nécessaire. *Vingt-trois* habitations viennent d'être affermées *trois cent seize mille livres*; elles avoient donné, l'année dernière, *quatre cents* milliers de sucre net: il y avoit sur ces *vingt-trois* habitations un mobilier en animaux évalué à *deux cent quarante-cinq* mille liv., qui servoit à leur exploitation. Il est bien évident qu'en faisant passer ce mobilier sur les *quarante* habitations réservées, il fera produire à ces habitations au moins la même quantité de sucre, c'est-

à-dire *cinq cents milliers* de plus ; c'est donc une somme de *trois cens seize mille* liv. en argent, dont l'administration bénéficie.

Ce n'est pas tout encore : on doit s'attendre que l'activité et les avances des fermiers feront au moins doubler le produit de ces habitations affermées, et les porteront à un million pesant de sucre. Or, comme les sucres produits paieront douze pour cent de sortie, c'est donc encore un nouveau produit, pour l'administration, de *cent vingt milliers* de sucre, dont la valeur en argent est d'environ *quatre-vingt mille liv.*

Par une suite de la même opération, le nombre des employés de l'administration se trouve restreint, leur surveillance moins étendue devient plus active et plus salutaire ; et les dépenses de l'administration diminuées d'un côté, la recette se trouve augmentée de tout le produit des habitations affermées.

Cette première expérience nous fait entrevoir des espérances au moins aussi flatteuses pour l'affermage du reste des habitations ; car la principale difficulté étoit de faire renaître la confiance et d'obtenir la preuve si hautement contestée par tous les ennemis de la liberté, qu'il est facile de faire travailler les Africains sans l'esclavage et les coups de fouet. Plus les produits des premières fermes seront considérables, plus l'émulation s'accroîtra, plus la tranquillité se consolidera, plus les ressources de l'administration seront grandes, plus la liberté des noirs sera assurée.

Aussi par la raison que *vingt-trois* habitations ont produit *trois cent seize mille livres*, *cent soixante-quinze* habitations doivent produire *deux millions quatre cent cinquante mille livres*, dont le quart versé d'avance, tous les trois mois, dans la caisse de l'admi-

nistration, peut singulièrement faciliter ses opérations.

L'administration n'ayant à l'avenir de soins à donner, de surveillance à exercer et d'avances à faire que sur *quarante* habitations, sur lesquelles, au lieu de *neuf cents* mulets qui servoient l'année dernière à leur exploitation, il s'en trouvera cette année *quinze cents*, au moyen du versement qui sera fait à mesure que les habitations sur lesquelles, ils sont épars seront affermées, on peut facilement doubler le revenu desdites *quarante* habitations, et le porter à *cinq millions* de livres de sucre, sur lesquels il en entrera dans les magasins environ *trois millions* net, le quart des cultivateurs et les frais de faisant valoir prélevés.

Les succès deja obtenus et la satisfaction générale qu'a fait naître cette opération, sont des garants sûrs des résultats avantageux qui doivent en résulter. Il est possible qu'avant l'expiration du bail à ferme les revenus de la partie du Nord, au lieu de *trois millions cinq cent* mille livres, soient portés à *vingt-cinq* ou *trente* millions; et alors le produit seul des octrois, fixé *au dixième*, donneroit encore deux ou trois millions de sucre.

Mais, pour attirer les spéculateurs, la commission a cru devoir leur offrir des avantages : en conséquence elle a arrêté que le quart de la subvention ne seroit pas payé sur les habitations où tout étoit à recréer. Quant à celles sur lesquelles les fermiers trouveront des moulins, la commission a pensé, vu les besoins urgens, qu'il falloit les assujettir, outre le prix de la ferme, à une subvention fixée au seizième du revenu brut desdites dernières habitations.

La situation de la plaine du nord de la colonie, qui n'offroit au coup-d'œil que des ruines; l'opinion pro-

pagée, qu'il seroit impossible de faire travailler les noirs par les moyens ordinaires; la fréquence des insurrections; la facilité de les y entraîner, lorsqu'ils sont oisifs; les avances considérables que les fermiers ont été obligés de faire sur les habitations affermées, tous ces motifs de crainte devoient être balancés par des avantages.

Le quart du revenu brut sur les habitations est un impôt qui ne peut être justifié que par des circonstances extraordinaires. Il ne fut d'abord créé que pour une année; le prolongement de la révolution a rendu sa perception plus long-temps nécessaire; mais il est de sa nature oppressif et destructeur de toute industrie; et ce n'est pas lorsqu'il est urgent de rétablir la culture, d'assurer la liberté par le travail, et de le faire aimer à des hommes calomniés sous tous les rapports, que les mesures qui sont employées dans les cas extraordinaires peuvent être consacrées.

La réussite de l'opération actuelle résout naturellement le problême : *Est-il possible de faire travailler les noirs libres ?* Il l'étoit depuis long-temps dans l'esprit des hommes impartiaux et chez les amis de l'humanité; mais il falloit convaincre les hommes à préjugés. Quelque temps encore, et tous les doutes à cet égard auront disparu.

Dans les divers arrêtés de la commission, les soins à donner aux cultivateurs n'ont pas été oubliés. Des troupeaux doivent être placés sur les habitations affermées, et la moitié du produit est affectée aux cultivateurs. Un nombre considérable de têtes de volailles produiront également pour eux des alimens plus sains, plus nourrissans pendant leur santé, et sur-tout pendant leurs maladies.

Les fermiers sont également tenus de payer des offi-

ciers de santé pour visiter et panser les cultivateurs.

Le quart du revenu qui revient à ces derniers pour le prix de leur travail, et que la nécessité forçoit l'administration de retenir quelquefois, leur sera exactement payé ; et la promesse solemnelle que la commission a faite à cet égard, a doublé leur zèle.

Enfin les intérêts des propriétaires n'ont pas été négligés. On a imposé aux fermiers l'obligation de payer dix portugaises, c'est-à-dire, *neuf cent quatre-vingt-dix livres* aux cultivateurs pour chaque pièce de cannes qui avoient été détruites, et qu'ils rendront à la culture en les replantant à neuf.

Nous espérons, citoyen ministre, que le gouvernement approuvera particulièrement cette opération, qui peut ramener la colonie en peu d'années à la prospérité dont elle jouissoit avant les troubles, redonner au commerce de France la splendeur qu'il a perdue, et aux amis de l'humanité la douce consolation que leurs efforts ont honoré leur patrie, et contribué au bonheur d'un grand nombre de malheureux trop long-temps courbés sous le poids de toutes les misères.

Je joins ici, comme une nouvelle preuve de la confiance renaissante et du progrès de la culture, un tableau des maisons réédifiées au Cap ; les dates de ces réédifications vous feront connoître la gradation de la confiance qu'inspire la commission.

On peut juger de l'augmentation de la population de la ville du Cap, par le résultat qui suit. A notre arrivée, les bouchers ne tuoient que six bœufs par jour, et ils avoient peine à débiter la viande ; aujourd'hui on en tue vingt, et souvent des citoyens manquent de viande.

La seule cause, citoyen ministre, qui pourra con-

trarier les projets de la commission, c'est le manque de mulets et de bœufs. J'avois réuni plusieurs négocians, et je les avoit engagés à envoyer dans la ci-devant partie espagnole, avec une somme d'argent assez considérable, des acheteurs d'animaux indispensables à la culture. Ils ont été contrariés de toute manière ; ils ont rencontré des obstacles à chaque pas, soit de la part des Anglais qui y fourmillent, soit de la part des chefs espagnols, qui les favorisent ; mais ces obstacles ne ralentiront pas mon zèle. Je viens d'exciter ces spéculateurs a de nouvelles tentatives, et, de mon côté, j'ai écrit a des négocians de Saint-Thomas pour les engager fortement à porter des mulets dans la colonie ; je leur fais entrevoir les gains considérables qu'ils peuvent retirer d'une pareille entreprise, et je leur promets appui et protection de la part de la commission, pour que leur paiement n'éprouve aucun retard.

Si le gouvernement français pouvoit obtenir *trente mille* mulets du gouvernement espagnol, avec la disposition heureuse des esprits la colonie deviendroit avant six ans plus florissante que jamais.

L'activité est telle, que les fermiers d'habitations, pour seconder le desir que les cultivateurs montrent de travailler, font rouler les cannes par des bœufs et des chevaux que l'on se procure plus aisément que des mulets. Cela ne s'étoit encore jamais fait dans la colonie.

Je puis vous assurer, citoyen ministre, qu'il n'y a pas une habitation dans toute la plaine du Nord, dont les cultivateurs ne soient venus me demander avec instance de leur procurer un fermier pour l'habitation sur laquelle ils sont.

J'ai engagé tous les fermiers, en leur faisant sentir que c'étoit pour leurs intérêts, à accorder une récompense

de quinze livres par mois, en forme de prime, à quatre des cultivateurs d'une habitation qui se rendroient les premiers à l'ouvrage, matin et soir, et qui travailleroient avec le plus d'assiduité et d'activité : cette dépense de *soixante* francs par mois; pour le fermier, lui en donnera plus de *cinq cents* de bénéfice, par le desir que chaque cultivateur aura de mériter le prix. Depuis long-temps je connois ces hommes simples et bons ; je les vois souvent ; je parle leur langage, et je les persuade. Je leur ai fait sentir que présentement qu'ils étoient libres, ils devoient se loger commodément, et se procurer des jouissances : cela a bien pris sur beaucoup d'habitations ; ils édifient des maisons beaucoup plus commodes, plus saines et plus propres qu'elles n'étoient autrefois. C'est un moyen infaillible de les fixer ; car ils n'abandonnent pas facilement les maisons qu'ils construisent eux-mêmes, et les aisances qu'ils se sont données.

Comptez, citoyen ministre, sur mon zèle et sur le desir ardent que j'ai de ramener cette colonie à son plus haut point de splendeur et de prospérité. Je dois vous dire ici que nous sommes bien secondés par l'ordonnateur Idlinger, dont les vues sont absolument conformes aux nôtres pour la restauration des cultures dans cette colonie.

Salut et respect,

Signé, RAIMOND.

POST-SCRIPTUM.

Voici l'état des pièces jointes à la présente :

Trois états des maisons incendiées au Cap, en réédification, cotées A. A., n°. 1. 2. 3.

EB
F81527
1797
2
cop. 1

Deux états des habitations affermées ; leur prix, et la date des baux à ferme, cotés O. O., n°. 4. 5.

Un compte rendu des écoles, coté H., n°. 6.

Pour copie conforme, le ministre de la marine et des colonies,

Signé, TRUGUET.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial, an V.